

**DECRET N° 2012- 521 DU 10 DECEMBRE 2012**

Portant approbation du document de Politique Nationale d'Evaluation.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs des élections présidentielles du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n°2011-532 du 08 août 2011 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Primature ;
- Sur** proposition du Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 octobre 2012 ;

**DECRETE :**

**Article 1 :** Est approuvé le document de Politique Nationale d'Evaluation pour la période 2012-2021 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

**Article 2 :** Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social est chargé de l'application du présent décret.

*Handwritten signature*

*Handwritten signature*

**Article 3 :** Chaque Ministre a l'obligation de prendre les dispositions nécessaires en vue de la mise en œuvre diligente de la Politique Nationale d'Evaluation.

**Article 4 :** Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 décembre 2012

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Dr Boni YAYI**

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action  
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,  
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

**Jonas A. GBIAN**

**AMPLIATIONS :** PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 PM/CCAGEPPDD 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 25 SGG 4 DGBM-  
DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM - FADESP 3- UNIPAR - FDSP 2  
JO 1.-